

ARRÊTÉ DE LA PRESIDENTE

Arrêté autorisant la pose d'enseignes sur un immeuble sis 13Bis Rue de la Vergne, commune de BRESSUIRE (SARL ARCHIMAG)

Arrêté A-2026-115

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

Vu le code de l'Environnement, notamment ses articles L.581-18 et L.581-21, R.581-9 à R.581-13, R.581-16 et R.581-58 à R.581-65 ;

Vu la délibération DEL-CC-2026-101 du conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au Président ;

Vu la demande d'autorisation préalable enregistrée sous le n°079049260007, concernant l'installation d'enseignes sur un immeuble sis 13Bis Rue de la Vergne, commune de Bressuire (79300), déposée le 25/06/2026 par la SARL ARCHIMAG représentée par Madame BODIN Magalie, dont le siège social est situé 13Bis Rue de la Vergne, commune de Bressuire (79300) ;

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France en date du 29/06/2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation d'installation d'enseignes sur la façade du 13Bis Rue de la Vergne, commune de Bressuire (79300), objet de la demande susvisée, est accordée.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, à Monsieur le Trésorier général de BRESSUIRE.

Fait à Bressuire, le 13/08/2026

La Présidente,
Madame Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le18 AOUT 2026.....

Notifié ou publié le18 AOUT 2026.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.